

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 3 avril 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale.

109-04-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Demande CPTAQ – monsieur Michel Gamache & frères inc.;
- Demande d'appui – accaparement et financiarisation des terres agricoles;
- Demande de collaboration – Havre des femmes;
- Demande de soutien financier – Club de soccer Les Mariniers;
- Demande de certification d'autorisation – mise aux normes des installations à l'usine de production d'eau potable;
- Autorisation de signature – contrat de vente de terrain – rue des Bois-Francis – lot numéro 5 255 970;
- Autorisation de location et d'installation – système focus – véhicules municipaux.

il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2018;
3. Adoption du règlement n° 216-2018 modifiant le règlement d'urbanisme;
4. Dérogation mineure – lot 3 372 869;
5. Projets de rénovations visés par le PIIA;
 - 103, chemin des Pionniers Est
 - 545, chemin des Pionniers Est
6. Autorisation de signature promesse d'achat et de vente – terrain lot 2 938 851 Madame Marina Thibault;
7. Financement pour acquisition du terrain lot 2 938 851;
8. Nomination monsieur Alexandre Potvin – fonctionnaire adjoint à l'émission des permis;
9. Demande d'autorisation – utilisation à une fin autre que l'agriculture – Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 3 179 679 – Projet de micros cabines rustiques;
10. Mandat – programme d'entretien préventif et de rinçage du réseau d'aqueduc;

11. Adjudication de contrat – achat de matériaux granulaires;
12. Adjudication de contrat – balayage de rues;
13. Autorisation d’inscription – 50^e congrès annuel des pompiers – Rimouski;
14. Autorisation d’achat d’équipements et fournitures de services - MRC de L’Islet;
15. Autorisation d’achat de balançoires – Parc Havre du Souvenir;
16. Autorisation d’achat – Toilette pour l’écocentre;
17. Autorisation d’achat – Réservoir à l’huile pour caserne incendie;
18. Autorisation d’achat – 3 luminaires de rues;
19. Mandat Campor – Nettoyage de conduites - égout pluvial;
20. Mandat Artecycle BMX – Activité J’y vais à vélo;
21. Autorisation de signatures – Contrats activités Parc Havre du Souvenir;
22. Autorisation de signatures – Entente regroupement d’offices municipaux du territoire de la MRC de L’Islet;
23. Désignation d’un représentant de la municipalité au conseil d’administration de l’OMH régional;
24. Demande CPTAQ – Club Sportif les Appalaches
25. Résiliation du permis de boisson – Centre Social de L’Islet;
26. Demande d’aide financière;
 - La course des Pionniers
 - Fondation de la Recherche pour le Diabète juvénile
 - CCMRC J.E. Bernier;
 - Comité de Liturgie Notre-Dame-de-Bonsecours – anniversaire de mariage;
27. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité : 165 318.02 \$

28. Correspondances :

MAMOT	Approbation du règlement d’emprunt 213-2018
MRC de L’Islet	Projet de règlement modifiant le schéma d’aménagement
MMQ	Protection gratuite – pouvoir discrétionnaire
FQM	Nouveau service d’éclairage de rues en partenariat avec Énergère
Écocentre	Statistiques – Rapport financier
Groupe-conseil Carbone	Évaluation des vulnérabilités et des risques en raison du changement climatique

29. Affaires diverses ;

30. Période de questions;

31. Levée de la séance.

110-04-2018 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2018.

111-04-2018 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 216-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire agrandir la zone 28Ra à même la zone 29Ic, de changer la zone 28Ra pour la rendre 29Rd, et ajouter la classe d'usage H4-Multifamiliale aux classes d'usages autorisées;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 068-03-2018 le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 1^{er} mars 2018, lequel a été publié dans le journal Le Hublot conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par la résolution 105-03-2018 le second projet avec modifications;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 28 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que rédigé, le règlement 216-2018 modifiant les règlements d'urbanisme.

112-04-2018 **DÉROGATION MINEURE – LOT 3 372 869 :**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 372 869 du cadastre de Québec, circonscription foncière de L'Islet demande une dérogation afin d'obtenir l'autorisation de construire un nouveau garage d'une superficie de 118.9 mètres carrés alors que le règlement de zonage stipule, à l'article 7.5, une superficie maximale de 90 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi en ayant déposé sa demande avant d'entreprendre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur pourrait procéder autrement que par dérogation mineure en localisant son garage hors de l'aire résidentielle, ce qui lui permettrait de construire selon les dimensions demandées;

CONSIDÉRANT QUE le refus de construire un garage d'une superficie excédant la limite permise ne constituerait pas un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'il pourrait redécouper l'aire résidentielle advenant un refus;

CONSIDÉRANT QUE la superficie importante de terrain possédée par le demandeur, les voisins ne peuvent invoquer la perte de jouissance de leur propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation suivante :

- Permettre la construction du garage d'une superficie de 118,9 m² au lieu des 90 m² stipulé à l'article 7.5 du règlement de zonage.

113-04-2018

RECOMMANDATION DU CCU – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de permis ont été formulées;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes ont fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission des permis suivants :

103, chemin des Pionniers Est :

Autoriser le changement de revêtement du mur extérieur avant de la résidence en lambris Maibec blanc de 6 pouces et le remplacement des volets verts par des volets noirs

545, chemin des Pionniers Est :

Accepter le projet de changement des fenêtres et des portes en PVC blanc.

114-04-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – TERRAIN LOT 2 938 851 MADAME MARINA THIBAUT :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, la promesse d'achat ainsi que l'acte de vente à intervenir avec madame Marina Thibault à l'égard du terrain connu et désigné comme étant le lot 2 938 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet; lequel terrain est contigu au parc industriel.

Il est de plus résolu de préciser que le prix d'achat dudit terrain s'élève à 41 000 \$.

115-04-2018

FINANCEMENT - ACQUISITION DU TERRAIN LOT 2 938 851 :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de prélever à même la réserve financière affectée aux matières résiduelles la somme de 41 000 \$ requise pour l'achat du terrain de madame Marina Thibault visé par l'adoption de la résolution 114-04-2018; laquelle somme sera remboursée sur une période de trois ans.

116-04-2018 **NOMINATION MONSIEUR ALEXANDRE POTVIN – FONCTIONNAIRE ADJOINT À L'ÉMISSION DES PERMIS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Alexandre Potvin, responsable du service d'urbanisme de la municipalité de L'Islet, à titre de fonctionnaire adjoint à l'émission des permis.

117-04-2018 **DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 3 179 679 – PROJET DE MICROS CABINES RUSTIQUES :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Thibault formule, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, une demande pour une utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, et ce, afin d'y aménager un maximum de dix micros cabines d'une dimension de 12 X 12 pieds servant d'abri aux cyclistes et marcheurs;

CONSIDÉRANT QUE le numéro de lot visé par ledit projet est le 3 179 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intitulé « Halte Vélo sur Mer », constitue, pour la municipalité, un attrait touristique supplémentaire à offrir,

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande formulée par monsieur Gaétan Thibault et ainsi demander à la CPTAQ d'y faire droit.

118-04-2018 **MANDAT – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des soumissions afin d'établir un programme d'entretien préventif et de rinçage de son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées à cet égard;

Groupe Tanguay & Associés	9 000 \$ plus taxes
Arpo Goupe-Conseil inc	9 000 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de clarifier quelques éléments aux documents d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de vérifier auprès de la firme « Groupe Tanguay & Associés » si les documents fournis seront livrés en format AutoCad.

119-04-2018 **ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES :**

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, en raison que son employeur, en l'occurrence Michel Gamache & Frères inc. est susceptible d'être un éventuel fournisseur dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres pour l'achat de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Description	Excavation Louis Richard inc.	Arnold Thibault	Michel Gamache & Frères inc.	AML Caron inc.	Construction BML
MG-20A sans conformité	10.25 \$ / tm	-----	10.45 \$ / tm	9.00 \$ / tm	-----
MG-20A avec conformité	10.25 \$ / tm	-----	10.65 \$ / tm	9.00 \$ / tm	10.35 \$ / tm
MG-20B	7.40 \$ / tm	-----	9.80 \$ / tm	8.00 \$ / tm	-----
MG-112 brut sans conformité	4.70 \$ / tm	-----	5.40 \$ / tm	4.00 \$ / tm	-----
MG-112 brut avec conformité	4.70 \$ / tm	-----	-----	-----	5.50 \$ / tm
Pierre 100- 200 mm	-----	-----	18.50 \$ / tm	12.00 \$ / tm	-----
Pierre net ¾ »	-----	-----	13.50 \$ / tm	10.00 \$ / tm	-----
Gravier tamisé 0-1¼ «	5.40 \$ / tm	6.00 \$ / tm	-----	4.50 \$ / tm	-----
Sable classe A	6.00 \$ / tm	-----	6.90 \$ / tm	4.50 \$ / tm	-----
Sable classe B	4.00 \$ / tm	-----	5.00 \$ / tm	4.50 \$ / tm	-----
Terre à pelouse tamisée	-----	-----	14.00 \$ / tm	12.00 \$ / tm	-----

CONSIDÉRANT QUE la sablière du plus bas soumissionnaire est localisée à environ 35 kilomètres du territoire de la Municipalité de L'Islet, entraînant ainsi des frais supplémentaires de transport, d'essence et de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE par souci de saine gestion, il y a lieu de considérer les frais reliés au transport dans l'octroi de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est convenu d'utiliser le service juridique Première ligne et ainsi vérifier si le prix du transport peut être ajouté au prix de la soumission.

120-04-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT – BALAYAGE DE RUES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des soumissions pour l'exécution de travaux de balayage de rues et chemins municipaux, et ce, pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission, basé sur un tarif horaire, devrait inclure les frais d'utilisation des véhicules, les équipements, la main d'œuvre, le carburant, la signalisation ainsi que tous les éléments qui, même si non énumérés dans la présente, sont nécessaires à l'exécution normale d'un tel mandat;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Lord, conseiller au siège numéro 1, mentionne que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports formule de telles soumissions selon le nombre de kilomètres de routes à nettoyer et, qu'il y a lieu de procéder de la même façon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter les soumissions déposées et reformuler des soumissions selon un montant forfaitaire basé sur le nombre

de kilomètres de routes à balayer, et ce, pour une période fixe de 3 ans.

121-04-2018 **AUTORISATION D'INSCRIPTION – 50^E CONGRÈS ANNUEL DES POMPIERS – RIMOUSKI :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, messieurs Benoit Thibault, directeur incendie et Ronald Fournier, lieutenant ainsi que leurs conjointes, à participer au 50^e congrès annuel des pompiers qui aura lieu du 2 au 5 juin prochain à Rimouski.

Il est de plus résolu d'acquitter, pour la somme de 1 510 \$ plus taxes, les frais reliés à ces inscriptions auxquelles s'ajoutent les déplacements et séjours excluant les frais de repas des conjointes.

122-04-2018 **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES DE SERVICES - MRC DE L'ISLET :**

ATTENDU QUE la municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU' une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de L'Islet à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie tel la vérification des appareils respiratoires autonomes, des bouteilles de rechange, des véhicules d'intervention, des pompes portatives ainsi que la vérification annuelle d'équipements.

Il est de plus résolu d'inclure à cette liste, et ce, sans aucune obligation de la part de la municipalité, l'achat d'habits de combat.

123-04-2018 **AUTORISATION D'ACHAT DE BALANÇOIRES – PARC HAVRE DU SOUVENIR :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 650 \$ plus taxes et livraison, l'achat de deux balançoires devant être installées sur le terrain du Parc Havre du Souvenir, lesquelles seront fabriquées par Écoprise Casault.

124-04-2018 **AUTORISATION D'ACHAT – TOILETTE POUR L'ÉCOCENTRE :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie Sani Bleu, pour la somme de 350 \$ plus taxes et livraison, l'achat d'une toilette chimique à être installée sur le terrain de l'Écocentre.

125-04-2018

AUTORISATION D'ACHAT – RÉSERVOIR À L'HUILE POUR CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection des bâtiments effectué par un représentant de la Mutuelle des Municipalités du Québec stipule l'obligation de remplacer le réservoir à l'huile de la caserne incendie, et ce, en raison du nombre d'années d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions verbales ont été formulées à cet égard;

CONSIDÉRANT le résultat des appels d'offres;

Cytech Corbin 1 734.90 \$ plus taxes

Entretien – réparation de brûleurs à l'huile Mario Lavoie 1 385.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 385 \$ plus taxes et main d'œuvre incluse, l'achat d'un réservoir à l'huile d'une capacité de 250 gallons pour la caserne incendi, et ce, auprès de la compagnie Entretien & réparation de brûleurs à l'huile Mario Lavoie.

AUTORISATION D'ACHAT – 3 LUMINAIRES DE RUES :

Dans le but de maintenir la politique établie, une demande de soumissions pour l'acquisition de 3 luminaires de rue devra être formulée auprès d'au moins 2 fournisseurs.

126-04-2018

MANDAT CAMPOR – NETTOYAGE DE CONDUITES ÉGOUT PLUVIALES :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été formulées pour l'exécution des travaux de nettoyage de conduites pluviales, et ce, sur une distance de 800 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions obtenues;

Veolia North América 3 000 \$ plus taxes

Campor Environnement inc. 2 486.60 \$ plus taxes

* Incluant mobilisation et démobilitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la compagnie Campor Environnement inc., pour le nettoyage de 800 mètres de conduites d'égout pluviales.

127-04-2018

MANDAT ARTECYCLE – BMX – ACTIVITÉ « J'Y VAIS À VÉLO » :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir, pour la somme de 920 \$ taxes incluses, les services de la firme Artecycle pour un atelier de démonstrations et initiations de BMX, et ce, dans le cadre de l'activité « J'y vais à vélo ».

128-04-2018

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRATS - ACTIVITÉS PARC HAVRE DU SOUVENIR :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et

secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet les contrats à intervenir avec les différents artistes dans le cadre des activités et spectacles qui auront lieu au Parc Havre du Souvenir durant la prochaine saison estivale.

129-04-2018

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE REGROUPEMENT D'OFFICES MUNICIPAUX DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ISLET :

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise, de Sainte-Perpétue et de Tourville ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QU' un projet d'entente de regroupement des neuf offices a été préparé et que les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU' après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise, de Sainte-Perpétue et de Tourville suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

130-04-2018

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH RÉGIONAL :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Denis Proulx, conseiller au siège numéro 3, à titre de représentant de la Municipalité de L'Islet au sein du conseil d'administration de l'OMH régional.

131-04-2018

DEMANDE CPTAQ – CLUB SPORTIF LES APPALACHES :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 012-01-2018, la Municipalité de L'Islet appuyait la demande formulée par le Club Sportif Les Appalaches inc., auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole, pour l'aliénation, en faveur du Club de Motoneiges L'Islet, d'une superficie de 3 846.1 mètres carrés du lot 3 372 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande stipulait également une autorisation à des fins autres que l'agriculture pour le résidu dudit terrain soit pour la tenue d'activités récréatives telles, pistes de ski, pistes d'accélération de motoneige, bâtiment et stationnement déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE ladite Commission requiert la position de la municipalité à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le volet 2 de la demande d'autorisation formulée par le Club Sportif les Appalaches inc. et demander à la CPTAQ d'y faire droit.

132-04-2018

RÉVOCACTION DU PERMIS DE BOISSON – CENTRE SOCIAL DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet administre et effectue l'exploitation du Centre Social de L'Islet, et ce, depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des revenus et dépenses découlant de l'exploitation du bar démontre un déficit récurrent;

DESCRIPTION	REVENUS ET DÉPENSES 2017
REVENUS	
Revenus bar	4 597.01 \$
DÉPENSES	
Salaire – bar	2 245.91 \$
Cotisations employeur	386.90 \$
CSST	273.31 \$
Permis de bar	1 688.00 \$
Location équipements - réfrigérateur	209.98 \$
Entretien et réparation réfrigérateur	189.71 \$
TOTAL	4 993.81 \$

* Et ce sans compter les frais d'achats des boissons alcoolisées;

CONSIDÉRANT QUE devant ces faits, les membres du conseil sont d'avis qu'une situation semblable ne peut perdurer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler le permis d'alcool # 9681487-1 émis au nom de la Municipalité de L'Islet pour le Centre Social de L'Islet.

133-04-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi d'une aide financière aux organismes suivants :

Organisme	Montant – Aide financière
Fondation de la Recherche pour le Diabète juvénile	25 \$
Comité de Liturgie Notre-Dame-de-Bonsecours – anniversaire de mariage	350 \$
CCMRC J.E. Bernier	2 000 \$
La course des Pionniers	3 000 \$

134-04-2018

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 21 mars 2018 pour la somme de 165 318.02 \$ ainsi que l'état des résultats préparé en date du 31 mars 2018.

135-04-2018

DEMANDE CPTAQ – MONSIEUR MICHEL GAMACHE & FRÈRES INC. :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, se retire de la prise de décision, et ce, en raison qu'il est employé de la compagnie faisant l'objet de la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Michel Gamache et Frères inc. formule, auprès de la *Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*, une demande de renouvellement de la décision numéro 355845 rendue en date du 7 mai 2008 pour une période de 10 ans à l'égard du lot 2 938 183, et ce, afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la poursuite de l'exploitation de la sablière à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE ladite compagnie entend agrandir l'exploitation sur une superficie additionnelle de 3.5 hectares;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'agrandissement s'ajoute à la demande de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers ayant pris part à la décision d'appuyer la requête formulée par la compagnie Michel Gamache et Frères inc. et ainsi demander à la *CPTAQ* d'y faire droit.

136-04-2018

DEMANDE D'APPUI – ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES :

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec :

QUE des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

QUE soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accapement et financiarisation des terres agricoles.

137-04-2018

DEMANDE DE COLLABORATION – HAVRE DES FEMMES :

CONSIDÉRANT QUE l'année 2018 marquera la 35^e année d'existence de l'organisme Havre des Femmes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme communautaire à but non lucratif travaille à enrayer la violence conjugale, à promouvoir l'autonomie des femmes et à sensibiliser la population à la problématique;

CONSIDÉRANT QU' afin de souligner cet anniversaire, l'organisme tiendra une activité sous forme d'un 5 à 7 suivie d'une conférence de madame Sylvie Boucher, comédienne;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, l'organisme sollicite une contribution financière de la part de la municipalité, laquelle fera l'objet d'une vitrine publicitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer financièrement l'organisme « Havre des Femmes », et ce, pour la somme de 100 \$.

138-04-2018

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CLUB DE SOCCER LES MARINIERS :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un soutien financier de 1000 \$ au Club de soccer Les Mariniers, et ce, dans le but de les soutenir dans la poursuite de leurs activités auprès des jeunes.

139-04-2018

DEMANDE DE CERTIFICATION D'AUTORISATION – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet élabore présentement, avec la firme GBI, un projet de mise aux normes des installations à l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE ce certificat d'autorisation est émis sous réserve de certaines exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Islet s'engage à :

- signer une attestation spécifiant que le rejet des eaux usées prévu dans les plans et devis du projet mentionné précédemment fera partie du plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;
- inclure un bilan des débits autorisés par le MDDELCC ainsi que ceux permis par la municipalité à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements;
- vidanger les boues et à inclure un plan de vidange de boues avec échéancier, si la vidange des boues est requise.

140-04-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VENTE DE TERRAIN – RUE DES BOIS-FRANCS – LOT NUMÉRO 5 255 970 :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 255 970 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel lot est situé en bordure de la rue des Bois-Francis.

141-04-2018

AUTORISATION LA LOCATION ET L'INSTALLATION – SYSTÈME FOCUS – VÉHICULES MUNICIPAUX :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de 7 unités véhiculaires Focus avec antenne haute performance et de 10 clés d'identifications d'employés sur les véhicules suivants :

03-4001	2003 GMC Savana 1500
06-4002	2006 GMC Savana 2 500
08-3001	2008 Dodge Ram 1 500
09-6001	2009 John Deere 624 K
11-1003	2011 Ford F 550
12-3005	2012 Chevrolet Sierra
17-3003	2017 Dodge Ram 1500

Il est de plus résolu d'accepter les frais s'y rattachant, soient :

- Location : mensualité de 314,65 \$
- Installation : 85 \$ / jour, plus les frais de déplacements de 60 \$ / heure
- Achat 10 clés : mensualité de 50 \$

à ces tarifs s'ajoutent toutes les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

142-04-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière